

L'EMPLOI SALARIÉ TOURISTIQUE DOUBLE ENTRE JANVIER ET AOÛT

N° 185
JUILLET 2009

**En 2005, le tourisme génère
48 600 emplois salariés en Aquitaine.**

**Une partie de ces emplois
sont des emplois saisonniers.**

**Ainsi, l'emploi salarié touristique
double entre janvier et août en Aquitaine.**

**Il triple même dans les hébergements
touristiques non hôteliers, campings,
centres de vacances.**

**La moitié des emplois liés au tourisme
sont offerts dans la restauration
et l'hôtellerie, à parts égales.**

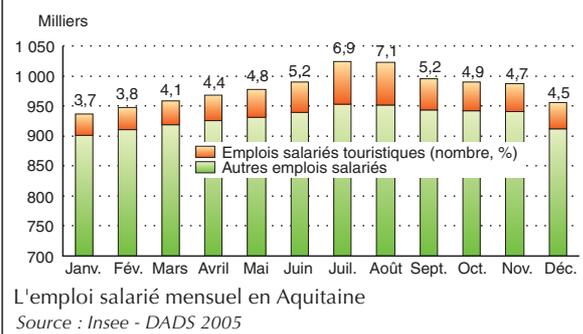
**Dans la région, la saisonnalité est
la plus fortement marquée dans les Landes.**

La mer, la montagne et le riche patrimoine culturel et historique de l'Aquitaine attirent les touristes toute l'année, avec de fortes variations selon les saisons et les départements. L'Aquitaine se situe au 3^e rang des régions métropolitaines pour la fréquentation des campings et au 5^e rang pour celle des hôtels. De fait, le tourisme a un impact sensible sur l'économie régionale, notamment sur les emplois. L'emploi salarié induit par le tourisme régional varie au cours de l'année avec un maximum pendant la saison d'été.

72 400 emplois salariés liés au tourisme en août

En 2005, en Aquitaine, le tourisme génère 48 600 emplois salariés en moyenne annuelle, soit 5 % de l'emploi salarié régional, un poids comparable à celui des transports. Entre les mois d'hiver et ceux d'été, le nombre d'emplois "touristiques" double, alors que dans le même temps l'emploi salarié régional n'augmente que de 9 %. Les emplois "touristiques" passent de 34 500 emplois en janvier (3,7 % des emplois salariés de la région) à 72 400 emplois en août, soit un poids de 7,1 %.

5 % des emplois salariés générés par le tourisme



En 2005, les 48 600 emplois touristiques en moyenne annuelle représentent un volume de travail de 37 100 ETP, soit un rapport du nombre d'ETP au nombre d'emplois de 0,76. Ce ratio indique une relative importance du recours aux contrats à temps partiel ou de courte durée, notamment pendant la saison touristique. Ce recours est très fort dans les activités récréatives et sportives et faible dans les activités financières.

Huit emplois salariés touristiques sur dix dans les départements côtiers

En Aquitaine, le tourisme balnéaire, en termes de fréquentation, devance le tourisme intérieur, historique et culturel. Les trois départements côtiers concentrent 83 % de l'emploi salarié lié au tourisme. La part d'emploi touristique dans l'emploi salarié total

Part des emplois liés au tourisme plus élevée dans les Landes

Département	Emploi salarié touristique	Emploi salarié	Part de l'emploi salarié touristique (%)
Dordogne	11,3	11,1	5,0
Gironde	37,1	48,0	3,8
Landes	17,8	10,6	8,3
Lot-et-Garonne	6,2	9,5	3,2
Pyr.-Atlantiques	27,6	20,8	6,6
Aquitaine	100,0	100,0	5,0

L'emploi salarié lié au tourisme en Aquitaine (%)

Source : Insee - DADS 2005

Un recours relativement important aux contrats courts ou à temps partiel

	Effectifs (a)	ETP (b)	Ratio b/a	% a	% b
Restauration	11 485	8 595	0,75	23,7	23,2
Hôtels	11 477	9 120	0,79	23,6	24,6
Autres hébergements touristiques	4 389	3 434	0,78	9,0	9,3
Activités sportives	2 997	1 627	0,54	6,2	4,4
Super et Hypermarchés	2 739	2 459	0,90	5,6	6,6
Commerce de détail non alimentaire	2 566	2 075	0,81	5,3	5,6
Boulangerie	1 951	1 507	0,77	4,0	4,1
Parcs, attractions et casinos	1 285	1 111	0,86	2,6	3,0
Supérettes	904	694	0,77	1,9	1,9
Cafés tabacs	825	562	0,68	1,7	1,5
Finances	768	735	0,96	1,6	2,0
Thermes et thalassothérapie	610	552	0,90	1,3	1,5
Coiffure	560	469	0,84	1,2	1,3
Offices de tourisme	521	358	0,69	1,1	1,0
Autres commerces et activités	5 473	3 768	0,69	11,3	10,2
Emplois salariés touristiques	48 550	37 066	0,76	100,0	100,0

Répartition des emplois touristiques par activité en Aquitaine

Source : Insee - DADS 2005

Source et champ

Les données sont issues de l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2005. Il s'agit d'un document administratif que doit remplir toute entreprise employant des salariés, pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier DADS permet de connaître le niveau de l'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année. Les caractéristiques des salariés par genre, âge et type d'emploi sont celles de ceux employés dans les activités 100 % et fortement touristiques.

Note

Les chiffres présentés dans cette étude ne sont pas directement comparables à ceux publiés en mai 2006 dans le Quatre Pages Insee Aquitaine n° 154.

D'une part, les DADS 2003 et 2005, ayant servi de base à chacun des deux exercices ne sont pas comparables entre elles. Il s'agit en effet d'une source administrative, et il est ainsi impossible pour une évolution constatée de distinguer la part respective de l'évolution réelle de celle liée aux changements de traitement administratif.

D'autre part, le classement des communes selon leur niveau d'équipement pour le tourisme n'est pas identique entre les deux exercices.

Les résultats des deux exercices doivent ainsi être considérés comme des estimations et non des observations.

s'avère la plus élevée dans le département des Landes (8,3 %). Viennent ensuite les Pyrénées-Atlantiques (6,6 %) et la Dordogne (5 %).

La moitié de l'emploi salarié régional total se situe en Gironde. De ce fait, les 18 000 emplois générés par le tourisme dans ce département ne représentent que 3,8 % de l'emploi salarié total. Enfin, le tourisme en Lot-et-Garonne, département pourtant situé sur l'axe des vacanciers Bordeaux-Toulouse, ne génère en moyenne sur l'année que 3,2 % des emplois salariés.

Un emploi touristique sur deux dans l'hôtellerie et la restauration

Comme au niveau national, la restauration, l'hôtellerie et les autres types d'hébergement constituent les activités les plus importantes pour l'emploi induit par le tourisme. En Aquitaine, celles-ci regroupent 56 % du total des emplois touristiques. La restauration et l'hôtellerie, à parts égales, en cumulent 47 %.

Les autres activités touristiques de la région, relatives aux parcs d'attractions et casinos, aux thermes, à la thalassothérapie, aux activités récréatives et sportives et aux offices de tourisme en regroupent 11 %.

En Gironde, trois emplois salariés sur dix dans la restauration

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Restauration	18,2	31,3	15,1	22,8	21,4	23,7
Hôtels	27,7	19,5	24,3	20,1	28,0	23,6
Autres hébergements touristiques	11,4	7,9	13,9	6,0	7,1	9,0
Activités sportives	5,9	5,7	8,1	7,8	5,3	6,2
Super et Hypermarchés	6,1	5,4	6,3	8,6	4,6	5,6
Commerce de détail non alimentaire	3,5	5,8	4,1	6,0	5,9	5,3
Boulangerie	6,5	3,3	3,8	3,4	4,3	4,0
Parcs, attractions et casinos	0,0	2,4	3,5	3,1	3,4	2,6
Supérettes	4,3	0,2	4,1	1,8	1,6	1,9
Cafés tabacs	2,4	1,4	1,7	3,5	1,4	1,7
Finances	1,5	1,7	1,2	2,1	1,6	1,6
Thermes et thalassothérapie	0,0	0,2	3,4	1,4	1,7	1,3
Coiffure	1,4	1,2	0,9	1,2	1,2	1,2
Offices de tourisme	0,6	0,8	1,2	0,9	1,6	1,1
Autres commerces et activités	10,6	13,2	8,3	11,3	10,9	11,3
Total des emplois salariés touristiques	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre d'emplois salariés touristiques . .	5 470	18 030	8 660	2 990	13 400	48 550

Répartition des effectifs moyens salariés touristiques par département et activité (%)

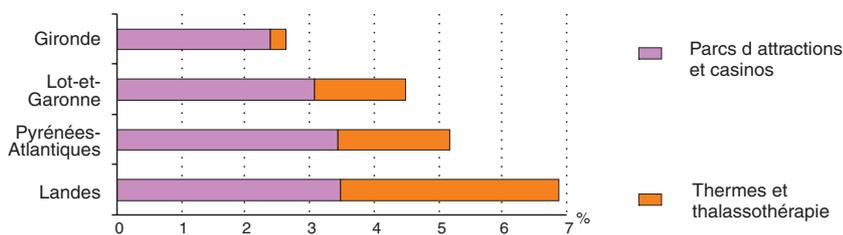
Source : Insee - DADS 2005

Activité totalement ou fortement touristique

Les parcs d'attractions, les casinos, les thermes et la thalassothérapie

Les activités des casinos, des parcs d'attractions, de la thalassothérapie et des activités thermales représentent en Aquitaine (excepté la Dordogne) une valeur sûre de l'emploi touristique, malgré une part d'emploi salarié peu élevée. Complémentaires les unes des autres, elles génèrent 2,6 % de l'emploi touristique régional pour les casinos et parcs d'attractions et 1,3 % pour les thermes et la thalassothérapie.

Dans les Landes, les emplois liés au thermalisme et à la thalassothérapie font jeu égal avec ceux des casinos et des parcs



La part de l'emploi touristique dans les parcs d'attractions et casinos, les thermes et la thalassothérapie

Source : Insee - DADS 2005

Les emplois augmentent dès le mois d'avril dans les parcs d'attractions et casinos, parallèlement à la fréquentation touristique. En Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques l'amplitude entre les mois d'hiver et d'été se situe autour de 60 emplois, soit une variation de 14 %. Dans les Landes, elle atteint 40 emplois, soit 12 %. L'exception vient cependant de Lot-et-Garonne, au tourisme moins développé, où cette activité génère un faible nombre d'emplois (30 emplois salariés l'hiver) avec un pic estival à 200 en juillet et août.

Les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques regroupent 86 % des emplois salariés des activités thermales et de thalassothérapie d'Aquitaine. Une forte augmentation des emplois de mars à novembre y est observée. Dans les Landes, la moyenne mensuelle de 80 emplois salariés en décembre et janvier monte à 370 emplois salariés pendant les dix autres mois. Dans les Pyrénées-Atlantiques, pour la même période, l'amplitude des emplois est moins élevée, passant de 160 à 260 emplois salariés par mois.

La thalassothérapie présente dans les trois départements côtiers mobilise une part significative d'emploi dans les Pyrénées-Atlantiques, principalement dans les établissements de la côte basque.

L'activité thermale est fortement représentée dans les Landes autour de Dax et à Eugénie-les-Bains. Cambo-les-Bains, Salies-de-Béarn, les Eaux-Bonnes et les Eaux-Chaudes dans les Pyrénées-Atlantiques, ainsi que Casteljaloux dans le Lot-et-Garonne complètent les villes thermales de la région.

En Gironde et Lot-et-Garonne, la restauration devance l'hôtellerie avec respectivement 31 % et 23 % des emplois liés au tourisme. Le nombre important de restaurants dans l'agglomération bordelaise et la modestie du parc hôtelier lot-et-garonnais expliquent ces résultats. À l'inverse, l'hôtellerie est le premier employeur touristique dans les trois autres départements aquitains. Les autres hébergements pour touristes, comme les campings, villages de vacances ou autres meublés touristiques etc., arrivent en troisième position, excepté en Lot-et-Garonne. L'importance des emplois dans les hébergements non hôteliers se remarque surtout dans les Landes (14 %), qui offrent un tiers des emplacements des campings aquitains, et en Dordogne (11 %) où le tourisme vert est plus marqué.

L'impact du tourisme sur les emplois des commerces alimentaires, supermarchés, hypermarchés et cafés-tabacs

s'affirme plus dans les départements à caractère rural (16 % à 19 % pour cet ensemble) que dans la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques, plus urbanisées (10 % et 12 % respectivement).

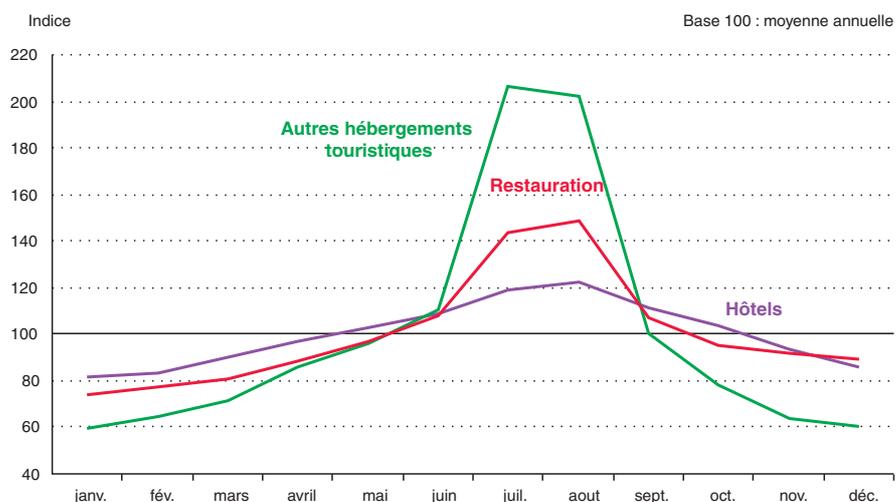
Enfin, les activités thermales et de thalassothérapie sont plutôt spécifiques aux Landes et aux Pyrénées-Atlantiques. Elles y génèrent respectivement 3,4 % et 1,7 % des emplois touristiques.

Forte saisonnalité estivale dans les hébergements touristiques non hôteliers

La saisonnalité de l'emploi est très forte l'été dans les hébergements touristiques non hôteliers et la restauration. Elle est moins marquée dans l'hôtellerie classique, notamment en raison du poids du tourisme urbain et d'affaires. Le tourisme hivernal reste marginal à l'échelle régionale, bien qu'important pour les stations de ski des Pyrénées-Atlantiques, seul département concerné.

Cependant, si les effectifs augmentent l'été dans la plupart des secteurs, le volume de travail induit ne suit pas forcément la même tendance. Ainsi, dans les parcs d'attractions, les casinos et les établissements thermaux et de thalassothérapie, le volume de travail est en

Forte progression l'été des emplois dans les hébergements touristiques



Saisonnalité de l'emploi salarié selon trois principales activités en Aquitaine

Source : Insee - DADS 2005

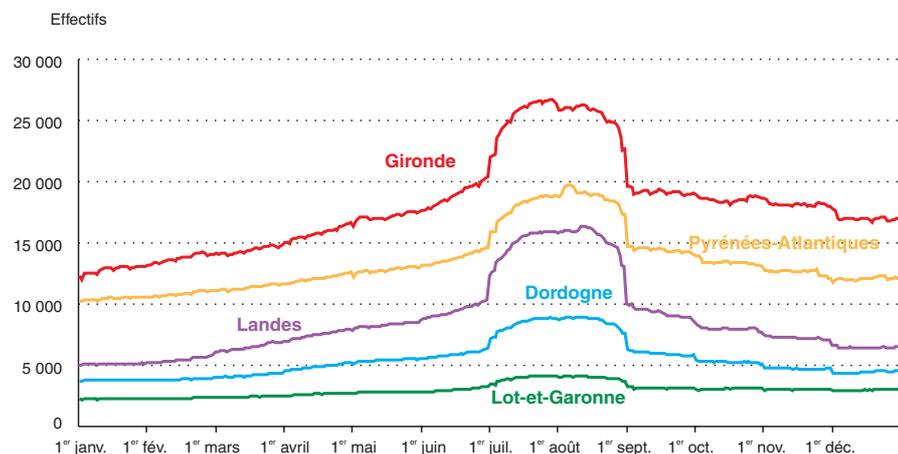
Le salarié saisonnier d'été, souvent une jeune femme, employée à temps complet dans la restauration ou l'hébergement

Six saisonniers d'été sur dix sont des femmes dans tous les départements, soit autant que dans l'ensemble des emplois touristiques. Les emplois d'été sont tenus par des jeunes. En Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques, la moitié des emplois d'été sont occupés par des jeunes de moins de 26 ans. Ils sont six sur dix dans les trois autres départements. Pour l'ensemble des emplois touristiques, il n'y en a qu'un sur quatre. Sept emplois d'été sur dix concernent des employés et deux sur dix des ouvriers dans tous les départements. La moitié des emplois d'été correspond à des contrats à temps complet en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques et 60 % en Dordogne, dans les Landes et en Lot-et-Garonne.

En Aquitaine, entre les mois de juin et septembre, les activités touristiques emploient en moyenne 19 600 salariés de plus par mois que durant le reste de l'année. Pour les mois de juillet et août, constituant le pic estival, la hausse mensuelle atteint 27 700 emplois, soit 63 %. Dans la région, la saisonnalité de l'emploi est très forte l'été dans les secteurs les plus touristiques.

Dans les campings et les autres hébergements non hôteliers, les embauches saisonnières sont multipliées par trois et demi. Leur activité fait passer l'effectif des emplois salariés de 2 600 en janvier à 9 000 en juillet. Pour la restauration, les effectifs plus nombreux (8 500 en janvier) doublent en août. Les responsables des hôtels renforcent en pleine saison leur effectif par 1,5 : avec 9 400 emplois en janvier, ils sont les premiers employeurs l'hiver.

Les emplois salariés touristiques triplent de janvier à août dans les Landes



L'emploi salarié touristique mensuel par département

Source : Insee - DADS 2005

proportion moins élevée qu'en début d'année. Les contrats à temps partiel sont délivrés en plus grand nombre de juin à août. À l'inverse, les contrats signés pendant les trois mois d'été dans les autres hébergements non hôteliers ainsi que dans la restauration, sont majoritairement à temps complet. La

hausse des effectifs s'accompagne aussi d'une hausse sensible de la durée de travail hebdomadaire pour les salariés.

Les emplois touristiques des Landes triplent entre janvier et août

Dès le début de l'année, le tourisme génère des emplois en nombre

croissant dans un schéma classique, dont l'apogée se situe aux mois de juillet et août pour ensuite diminuer progressivement jusqu'en fin d'année. Ce pic estival généralement brutal, appelé "bosse", se révèle plus ou moins important dans l'amplitude des emplois selon le degré touristique des départements.

Ainsi, dans les Landes, le nombre d'emplois salariés touristiques triple entre janvier et août. Sur les 10 400 emplois supplémentaires, 58 % concernent les effectifs des mois d'été. La côte landaise, Dax et le sud des Landes bénéficient plus d'un tourisme de séjour que de passage. De plus, la fréquentation touristique hors saison est faible.

En Dordogne, les effectifs salariés, plus modestes que ceux des Landes, font plus que doubler en période estivale. Leur nombre s'accroît entre janvier et août et s'élève à 4 800 emplois dont 54 % lors du pic estival. Le tourisme de passage à Périgueux s'ajoute au tourisme de séjour dans le Bergeracois et le Périgord noir.

En Gironde, le nombre d'emplois touristiques double aussi entre janvier et août, soit 12 600 emplois supplémentaires dont la moitié seulement pour la "bosse" estivale. Ceci est à relativiser en raison du nombre d'emplois salariés touristiques le plus élevé d'Aquitaine (12 800 en janvier et 25 400 en août). Ces effectifs sont principalement présents sur le bassin d'Arcachon, la côte médocaine et la rive gauche de l'estuaire, pour un tourisme de séjour, mais aussi à Bordeaux,



Estimation de l'emploi touristique

La méthode d'estimation de l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique mise au point par l'Insee, repose sur un principe qui rend mieux compte des impacts territoriaux : un établissement peut-être qualifié de "touristique", et son emploi comptabilisé en "touristique", en fonction du caractère plus ou moins touristique de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune.

Les emplois salariés liés au tourisme constituent une composante essentielle des retombées du tourisme sur un territoire. Une première approche d'estimation de leur nombre consiste à décomposer l'emploi présent dans les activités totalement dédiées au tourisme : ainsi tous les emplois des hôtels, des campings, des offices de tourisme ou des remontées mécaniques sont touristiques. Pour d'autres activités, c'est le surplus d'emplois lié à la présence de touristes qui est pris en compte. C'est le cas par exemple de la restauration ou du commerce alimentaire qui offrent leurs services régulièrement à la population locale mais également aux touristes de passage sur le territoire. Les communes ont donc été classées en fonction de leur niveau d'équipement pour le tourisme à partir de ces indicateurs et de la densité des résidences secondaires et la présence d'un site touristique. On obtient ainsi trois types de communes : bien, moyennement et peu équipées pour le tourisme.

Les activités sont classées en cinq grandes catégories : totalement, fortement, moyennement, faiblement ou pas du tout touristiques.

Pour les activités fortement ou moyennement touristiques dans les communes bien ou moyennement équipées pour le tourisme, une partie seulement des emplois permanents est imputable à la fréquentation touristique. Dans ces trois cas (cases oranges), on suppose que l'emploi permanent est composé des emplois dédiés :

- à la population résidente ;
- à la population non résidente mais travaillant ou consommant dans la commune considérée ;
- aux touristes.

La méthode propose, pour chaque activité concernée, une estimation de l'emploi résidentiel et une règle de décision afin d'isoler, in fine, la partie d'emploi permanent dédié aux touristes. À l'issue de cette étape, l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique est estimé sur la zone considérée.

Règles de décision de l'emploi salarié touristique selon le type d'activité et le type de commune

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex : hôtellerie, camping...)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex : restauration, café-tabac...)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex : supermarchés, hypermarchés...)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex : commerce de détail, habillement...)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex : industrie...)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

dans l'ensemble du vignoble et sur la rive droite de l'estuaire.

Les Pyrénées-Atlantiques avec 10 500 emplois touristiques en janvier, gagnent 8 300 emplois jusqu'en août (+ 80 %), dont 54 % pour le pic estival. La côte basque, le Pays basque intérieur, Pau et la vallée d'Ossau sont les grands bénéficiaires d'un tourisme de séjour.

Enfin, en Lot-et-Garonne, l'amplitude globale d'emploi touristique est la moins importante d'Aquitaine. Le nombre moyen d'emplois augmente de 78 % entre janvier et août, soit 1 760 emplois, dont 1 020 dus au pic estival. Le tourisme se concentre notamment dans la vallée du Lot, à Agen, dans le pays d'Albret et dans le nord-est du département.

Type d'activité et localité jouent sur la saisonnalité

Des activités dépendant exclusivement du tourisme ne sont pas toujours

concernées, ou très peu, par la croissance des emplois durant les mois d'été. Ainsi, l'emploi lié à la présence de remontées mécaniques dans les Pyrénées-Atlantiques n'augmente que du mois d'octobre au mois d'avril, en raison d'une saisonnalité hivernale. L'emploi touristique lié à cette activité passe alors de 90 salariés entre mai et septembre à 230 entre décembre et mars.

Dans les parcs d'attractions et les casinos, la progression de l'emploi généré au fil de l'année est faible. En Gironde, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, les effectifs déjà élevés en début d'année ne forment pas l'été de pic saisonnier significatif.

En revanche, l'été, le tourisme local profite aux commerces alimentaires de détail. C'est le cas pour les commerces de viandes et de poissons, mais seulement dans les trois départements côtiers. En Dordogne et Lot-et-Garonne, l'emploi salarié généré par

cette activité, modeste en début d'année, ne se développe qu'en fin d'année, sans doute poussé par les activités pour les fêtes. Les emplois touristiques induits par les activités récréatives et sportives doublent en juillet et août, sauf en Lot-et-Garonne.

Jean-Pierre DUBAN

POUR EN SAVOIR PLUS ...

• **Site du Comité régional du tourisme d'Aquitaine** : www.tourisme-aquitaine.fr

• **Site Insee** : www.insee.fr

Thèmes - Tourisme et région Aquitaine

- Capacité d'hébergement touristique par commune - 2000-2009

Données complémentaires par zone touristique associées au document

• **"L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation"**

Insee Première N° 1099 - août 2006